



International
Labour
Office

CSTOI, Atelier de formation
« Renforcement des capacités pour la promotion du
travail décent en faveur des travailleurs migrants :
Concepts, Instruments, Actions et Stratégies »,
19-20 septembre 2015, Antananarivo

Présentation 1 :

Normes, cadres politiques et

mobilisation syndicale pour les

migrations de travail

Aurelia Segatti, Expert Migration de Travail,
Equipe Travail décent Afrique australe et orientale,
BIT Pretoria
segatti@ilo.org

PLAN

1. Développement historique des instruments OIT et ONU sur les travailleurs migrants
2. Cadres récents de l'OIT
3. Développements internationaux récents
4. Pourquoi est-ce une question syndicale?

2. Développement historique des instruments BIT et ONU sur les travailleurs migrants

POURQUOI LES TRAVAILLEURS MIGRANTS ONT-ILS BESOIN DE PROTECTION ?

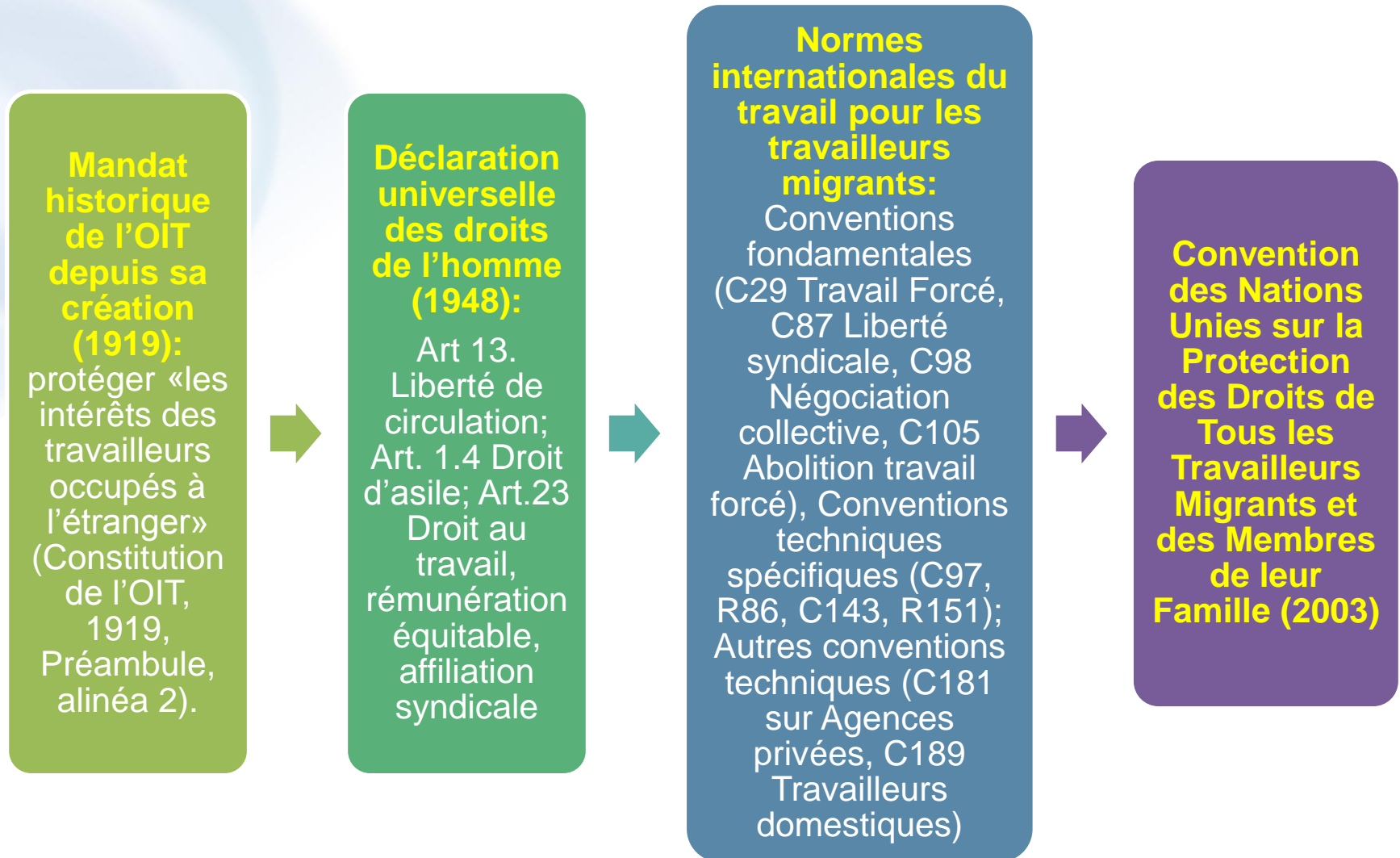


2. Développement historique des instruments BIT et ONU sur les travailleurs migrants

POURQUOI LES TRAVAILLEURS MIGRANTS ONT-ILS BESOIN DE PROTECTION ?

- Exposés à des conditions abusives de recrutement
- En tant qu'étrangers, bénéficient rarement d'un traitement égal
- Souvent dans des emplois peu qualifiés, précaires, dangereux
- Concentrés dans des secteurs aux conditions difficiles (agriculture, construction, travail domestique)
- Peuvent combiner les facteurs de discrimination et de vulnérabilité: étranger, irrégulier, femmes, etc...

2. Développement historique des instruments OIT et ONU sur les travailleurs migrants



2. Développement historique des instruments OIT et ONU sur les travailleurs migrants

Ratifications	C97	C143	Convention ONU
Pays africains	10	7	19
Pays à haut revenu	12	4	0
Total	49	23	38

- **C97:** Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Nigeria, Tanzanie/Zanzibar, Zambie
- **C143:** Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Kenya, Togo, Ouganda
- **Convention ONU:** Albanie, Algérie, Argentine, Azerbaïdjan, Belize, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Cap-Vert, Chili, Colombie, Égypte, Équateur, Ghana, Guatemala, Guyana, Guinée, Honduras, Kirghizistan, Lesotho, Libye, Mali, Maroc, Mexique, Nicaragua, Pérou, Philippines, Salvador, Sénégal, Seychelles, Sri Lanka, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Syrie, Tadjikistan, Timor oriental, Turquie, Ouganda et Uruguay

2. Développement historique des instruments OIT et ONU sur les travailleurs migrants

Un défi intrinsèque:

En principe, les Normes Internationales du Travail protègent tous les travailleurs quels que soient leur nationalité ou leur statut migratoire sauf indication contraire

mais...

L'accès au territoire et au marché du travail demeure la prérogative des états

2. Développement historique des instruments OIT et ONU sur les travailleurs migrants - Aperçu des Conventions -

Convention OIT Travailleurs migrants (Révisée), 1949 (No. 97)

Contexte historique

Faciliter le mouvement des 'surplus' de main-d'oeuvre

Objectif

Protéger les travailleurs migrants contre l'exploitation et la discrimination

Cible

Les travailleurs migrants et leur famille admis régulièrement dans le pays d'emploi

Catégories de travailleurs exclus

Travailleurs frontaliers, maritimes, membres des professions libérales et les artistes entrant pour des courts séjours

2. Développement historique des instruments OIT et ONU sur les travailleurs migrants - Aperçu des Conventions -

Convention OIT No. 97: Structure

Régulation des conditions dans lesquelles la migration de travail s'effectue

Clauses de protection générale

Non-discrimination et égalité de traitement entre migrants et nationaux

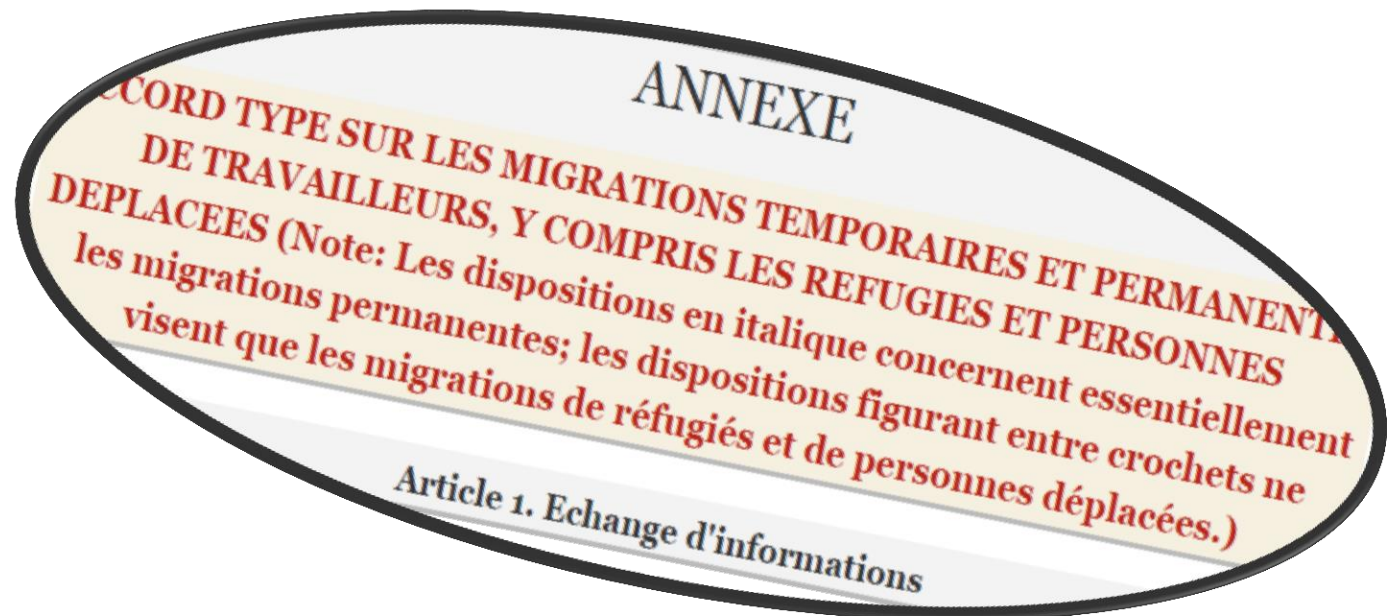
- Salaires / conditions de travail
- Droits syndicaux
- Hébergement
- Sécurité sociale
- Taxes sur l'emploi
- Accès à la justice

2. Développement historique des instruments OIT et ONU sur les travailleurs migrants - Aperçu des Conventions -

Convention OIT No. 97: Coopération

- Partout où cela paraîtra nécessaire ou désirable, des accords pour réguler la migration pour l'emploi pourront être conclus dans les cas où les effectifs de migrants sont suffisamment importants
- Recommandation No. 86 (Annexe): **Accord type sur les migrations temporaires et permanentes de travailleurs**

http://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312424



2. Développement historique des instruments OIT et ONU sur les travailleurs migrants - Aperçu des Conventions -

Convention OIT sur les Travailleurs Migrants (Dispositions complémentaires), 1975 (No. 143)

Contexte historique

Augmentation du nombre de cas de migrations irrégulières et d'atteintes aux droits fondamentaux

Objectifs

Faciliter et réguler les flux de travailleurs migrants

Supprimer les activités des organisateurs des mouvements clandestins de travailleurs migrants

Fournir un minimum de protection à tous les travailleurs migrants

Structure: Instrument flexible

1ère partie – Migration dans des conditions abusives (Articles 1-9)

2ème partie – Égalité de chances et de traitement (Articles 10-14)

2. Développement historique des instruments OIT et ONU sur les travailleurs migrants - Aperçu des Conventions -

Convention sur les Travailleurs migrants (Dispositions complémentaires), 1975 (No. 143)

POINTS ESSENTIELS

Droits fondamentaux de tous les travailleurs migrants

- Protège le statut régulier des travailleurs migrants en cas de perte d'emploi
- Mais différent d'un 'droit au séjour'

Migrants en situation irrégulière

- Égalité de traitement en matière de droits dérivant de l'emploi occupé (par ex. rémunération, sécurité sociale)
- Accès à la protection juridique
- Pas de frais d'expulsion
- Possibilité de régularisation

2. Développement historique des instruments OIT et ONU sur les travailleurs migrants - Aperçu des Conventions -

Recommandation 151

POINTS ESSENTIELS

Egalité de chances et de traitements

- Encouragement au développement de politiques nationales de migrations de travail
- Indications techniques pour mise en oeuvre égalité de chances et de traitement dans le cadre du recrutement, formation continue, etc...
- Sensibilisation des populations au bien-fondé de ces politiques

Politique sociale

- Regroupement familial
- Santé, services sociaux

Emploi et résidence

- Clarification des droits en cas d'expulsion
- Encouragement à la régularisation

2. Développement historique des instruments OIT et ONU sur les travailleurs migrants

LES ENQUETES D'ENSEMBLE 1999 et 2016

- En 1999, la Commission d'experts sur l'application des conventions et recommandations a conduit une Etude d'ensemble sur l'application des 4 instruments relatifs aux travailleurs migrants.
<http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc87/r3-1b.htm>
- Soumise à la 87e Conférence internationale du Travail.
- Principales **conclusions**:
 - Informations fournies sur les législations mais pas réalité des pratiques
 - Raisons peu valides pour non ratification
 - Augmentation du rôle des Agences de Recrutement Privées et déclin du rôle des états
 - Augmentation des migrations irrégulières et temporaires
- Enquête 2016 en cours d'analyse; plus de 100 états membres ont répondu. Ts les états de l'OI sauf Comores.
- La Commission publie également des observations et des requêtes directes aux Etats Membres en ce qui concerne l'application des conventions n° 97 et 143 (accessibles à partir du Système international de l'OIT sur les normes internationales du Travail – NORMLEX).

2. Cadres récents de l'OIT - Les nouveaux agendas -



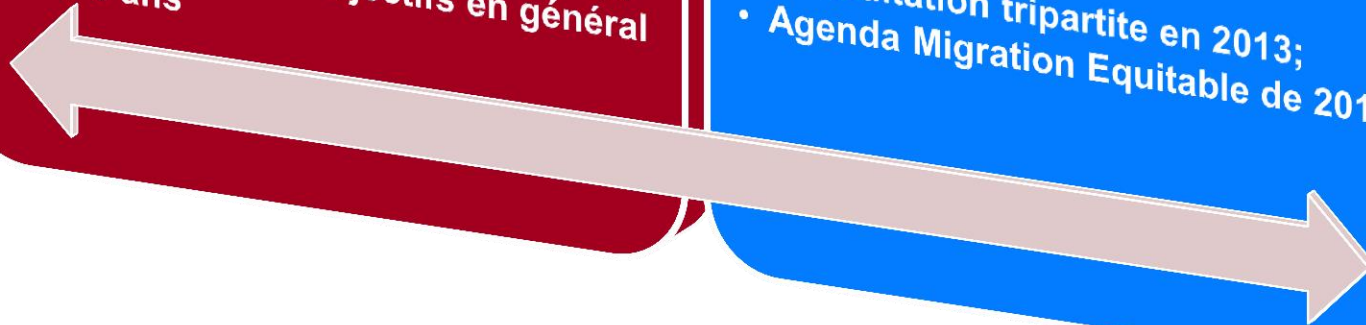
TRAVAIL DECENT:

- Agenda qui informe toutes les interventions de l'OIT (2007);
- Programmes Travail Décent Pays: plans d'action tripartites; définition de priorités et d'objectifs en général sur 5 ans



MIGRATION EQUITABLE:

- Cadre multilatéral sur les migrations de travail (2006);
- Consultation tripartite en 2013;
- Agenda Migration Equitable de 2014



2. Cadres récents de l'OIT

- Cadre Multilatéral sur les Migrations de Travail (2006) -

**Cadre multilatéral de l'OIT
pour les migrations de main-d'œuvre**
Principes et lignes directrices non contraignants pour une approche
des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits

TABLE DES MATIÈRES

Préface	v
Préambule	1
Introduction	3
I. Travail décent	7
II. Moyens pour une coopération internationale en matière de migration de main-d'œuvre	9
III. Base de connaissances globale	11
IV. Gestion efficace des migrations de main-d'œuvre	13
V. Protection des travailleurs migrants	19
VI. Prévention des pratiques abusives en matière de migration et protection contre de telles pratiques	25
VII. Processus de migration	27
VIII. Intégration et insertion sociales	31
IX. Migrations et développement	33
Annex I: Liste des conventions et recommandations internationales du travail mentionnées dans le cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre	37
Annex II: Exemples de pratiques optimales	39

2. Cadres récents de l'OIT

- Cadre Multilatéral sur les Migrations de Travail (2006) -



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	1
1. Le débat avance.....	3
2. La mobilité des travailleurs aux XX ^e et XXI ^e siècles.....	9
3. Vers une migration équitable.....	17
Annexe. Flux migratoires entre les régions du monde et au sein de celles-ci, 2005-2010.....	27

2. Cadres récents de l'OIT

- Interventions : quelques exemples -

INITIATIVE RECRUTEMENT EQUITABLE DE L'OIT

www.ilo.org/fairrecruitment

Programme d'action global sur les travailleurs migrants domestiques

www.ilo.org/migrant

Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique: Soutien à l'Union Africaine pour la mise en œuvre du Programme Conjoint de Migration de Travail

Intervention de l'OIT pour la Prévention Contre les Formes de Travail les Moins Acceptables : Formation syndicale, développement du dialogue social tripartite, développement de politiques migratoires nationales de main-d'œuvre

EXERCICE PRATIQUE SUR LES POINTS 1 et 2:

Points de discussion:

- Connaissez-vous ces instruments ? Y a-t-il des dispositions qui vous surprennent ? Pourquoi ?
- Ces instruments ont-ils été ratifiés dans vos pays respectifs ?
- La législation nationale offre-t-elle des droits fondamentaux / spécifiques / l'égalité de droits aux travailleurs migrants? Quelles sont les principales différences ?
- Les cadres de l'OIT (Cadre multilatéral et Agenda sur la Migration Equitable) : voyez-vous l'usage que vous pourriez avoir de ces outils ?

3. Développements internationaux récents

Objectifs de Développement Durables Post-2015 (ODDs ou SDGs en anglais)

OBJECTIF 8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, l'emploi plein et inclusif et le travail décent pour tous

8.8 protéger les droits des travailleurs et promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, particulièrement les femmes migrantes, et ceux occupant des emplois précaires

OBJECTIF 10 – Réduire les inégalités à l'intérieur et entre les pays

10.7 faciliter des migrations et une mobilité des personnes ordonnées, sûres, régulières et responsables, y compris par la mise en oeuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.

EXERCICE PRATIQUE SUR LE POINT 3:

Point de discussion:

- Quelle sera la principale implication de l'adoption des Objectifs de Développement Durable qui concernent les travailleurs migrants ?

EXERCICE PRATIQUE SUR LE POINT 3:

Point de discussion:

- Quelle sera la principale implication de l'adoption des Objectifs de Développement Durable qui concernent les travailleurs migrants ?

4. Pourquoi est-ce une question syndicale?



4. Pourquoi est-ce une question syndicale?

Aspects stratégiques

- Les travailleurs migrants, des travailleurs avant tout
- La migration vue comme un symptôme du déficit de travail décent
- Une opportunité pour renforcer et étendre le mouvement syndical
- Influencer les politiques migratoires
- Lutter contre racisme et xénophobie

Terrains d'action potentiels

- Débats politiques sur la gestion des migrations : Déconstruire la vision de l'immigration comme un « problème »
- Informer et sensibiliser le public et les travailleurs pour lutter contre les mensonges véhiculés par les discours xénophobes et racistes
- Promouvoir la coopération syndicale entre pays d'accueil et d'origine
- Organiser les travailleurs migrants

EXERCICE PRATIQUE SUR LE POINT 4:

Exercice d'application:

- Objectif : Réfléchir à la construction des discours publics sur les travailleurs migrants et à l'action syndicale
- En binôme, travaillez sur les déclarations de la p.16 du *Manuel de l'OIT à l'usage des syndicalistes*. Argumentez pour ou contre.



International
Labour
Office

CSTOI, Atelier de formation
« Renforcement des capacités pour la promotion du
travail décent en faveur des travailleurs migrants :
Concepts, Instruments, Actions et Stratégies »,
19-20 septembre 2015, Antananarivo

Présentation 1 :

Normes, cadres politiques et

mobilisation syndicale pour les

migrations de travail

Aurelia Segatti, Expert Migration de Travail,
Equipe Travail décent Afrique australe et orientale,
BIT Pretoria
segatti@ilo.org